

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 17 JANVIER 2022 À 9h
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept janvier à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le 10 janvier 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Etaient présents :

Orange : M. Yann BOMPARD, Président

Courthézon : M. Nicolas PAGET 1^{er} Vice-président

Châteauneuf-du-Pape : M. Claude AVRIL 2^{ème} Vice-président

Caderousse : M. Christophe REYNIER-DUVAL 3^{ème} Vice-président

Jonquières : M. Thierry VERMEILLE 4^{ème} Vice-président

Orange : M. Xavier MARQUOT 5^{ème} Vice-président

**Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de Séance**

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Rapporteur : M. Christophe REYNIER-DUVAL

**NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE DE
L'INTERCOMMUNALITE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, **à l'unanimité :**

Article 1 : Approuve le nouveau règlement intérieur du service transport scolaire de l'intercommunalité ci-annexé,

Article 2 : Décide de son application à compter du 1^{er} février 2022,

Article 3 : Autorise le Président ou vice-Président délégué à signer tout document relatif à ce dossier,

Article 4 : Rappel que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

MARCHE ENTRETIEN ET GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE DES GENS DU VOYAGE D'ORANGE 2022 – 2025

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, **à l'unanimité :**

Article 1 : D'approuver l'offre et de retenir le choix de la société ACGV comme titulaire du marché pour l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil communautaire des gens du voyage d'orange 2022-2025 ;

Article 2 : D'autoriser le Pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces du présent marché, après avis de la commission d'appel d'offres réunie en date du 10 novembre 2021 ;

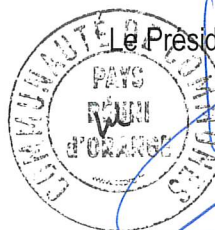
Article 3 : De rappeler que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

ATTRIBUTION MARCHE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

Le Président décide de retirer ce rapport à l'ordre du jour du bureau communautaire du 17 janvier 2022.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.



Le Président, Yann BOMPARD

Pour être affiché le : 20. 01. 2022
et publié sur le site internet de la Communauté

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT